



Réunion du conseil communal – 15.07.2020

1. Etat de crise sanitaire

En application de la loi 24 juin 2020 concernant la fin de l'état de crise, le conseil communal réitère sa décision de désigner la salle du Centre culturel au campus « An der Dällt » à Munsbach pour la tenue des séances du conseil communal.

2. Pacte climat

2.1. Présentation et discussion en matière de climat dans le cadre du plan d'action « Pacte Climat »

Le conseil communal prend note de la présentation du plan d'action « Pacte Climat ».

3. Finances communales

3.1. Approbation d'un accord de principe avec la Commune de Niederanven et le syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS pour la construction d'un complexe public multifonctionnel hébergeant un Centre de Ressources, un Atelier communal et un Centre d'Intervention

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'accord de principe avec la Commune de Niederanven et le syndicat SIAS en vue de la construction d'un complexe public multifonctionnel.

3.2. Approbation du devis pour le renouvellement de l'ancienne source « Boumillen » à Schrassig

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis au montant de 748.800,00 € ttc pour le renouvellement de l'ancienne source « Boumillen » à Schrassig.

3.3. Approbation des plan et devis pour le renouvellement des infrastructures dans une partie de la rue de Beyren à Uebersyren

Le conseil communal décide d'approuver le devis au montant de 279.000,00 € ttc pour le renouvellement des infrastructures dans une partie de la rue de Beyren à Uebersyren.

Le présent projet a pour objet le remplacement de la canalisation eaux mixtes ainsi que le remplacement de la conduite d'eau dans une partie de la rue de Beyren à Uebersyren

3.4. Approbation d'un devis pour l'acquisition de matériel roulant pour le service technique

Le conseil communal décide avec 7 voix contre 3 d'approuver le devis au montant de 75.000,00 € ttc pour l'acquisition de matériel pour le service technique, à savoir une voiture, un pedelec et un godet cribleur permettant de trier la terre, le sable des cailloux et des pierres.

3.5. Approbation d'un devis pour la mise en œuvre du Plan communal d'Intégration

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis au montant de 35.000,00 hTVA pour la mise en œuvre du Plan communal d'Intégration.

4. Règlements communaux

4.1. Introduction d'une caution à avancer lors de la délivrance d'une autorisation à bâtir

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'introduction d'une caution à avancer lors de la délivrance d'une autorisation à bâtir :

Construction maison unifamiliale ou autre	5.000 €
Construction agricole	5.000 €
Construction immeuble résidentiel, commercial ou industriel	15.000 €

4.2. Approbation d'un règlement-taxe relatif à la participation au financement des équipements collectifs

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le règlement-taxe relatif à la participation au financement des équipements collectifs :

- Taxe de participation au financement des équipements collectifs pour unités destinées à l'habitation, est fixée à 15 € par m² de surface habitable nette.
- Taxe de participation au financement des équipements collectifs pour unités destinées à une autre affectation que l'habitation, est fixée à 10 € par m² de surface construite brute.

4.3. Règlement sur l'allocation de la subvention vie chère – Adaptation

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'adaptation sur le règlement sur l'allocation de la subvention vie chère. Le montant de l'allocation de vie chère accordé par la commune est fixé pour l'année 2020 à 50% du montant de l'allocation de vie chère due par le Fonds National de Solidarité.

4.4. Point proposé à l'ordre du jour pour le parti politique « DP Demokratësch Partei – Schëtter » : Approbation d'une motion concernant l'allocation d'un subside extraordinaire aux associations locales

Le conseil communal rejette avec 6 voix contre 4 la motion du parti politique « DP – Demokratësch Partei »

5. Droit de préemption

5.1. Ajout à l'ordre du jour : Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Schrassig, lieu-dit « Schutterhardt »

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant un terrain sis à Schrassig, lieu-dit « Schutterhardt », d'une contenance de 30 ares 70 centiares.

6. Ressources humaines

6.1. Création d'un poste de responsable du service des concierges des bâtiments communaux, sous le statut de l'employé communal, groupe d'indemnité C1, sous-groupe scientifique et technique

Le conseil communal décide avec 7 voix contre 3 abstentions de créer le poste sous rubrique.

6.2. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle dans le cadre de la mesure pour la création d'emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste de salarié à tâche manuelle « chômeur de longue durée ».